

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
4 avril 2024
Date d'affichage de l'avis
4 avril 2024
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14
N° d'ordre
D_2024_2_4

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 10 avril 2024

Envoyé en préfecture le 25/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 064-216401331-20240410-D_2024_2_3B-BF



L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Étaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, H. BEAUCULAT, G. CAMY, P-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME, B. LORRY, C. CHUBURU., C. BERDUCQ, V. LABORDE

Ont donné pouvoir : M.-C. LALANNE à MM. M. DUFAU, M. PULVINET à G. CAMY.

Était absente : M.-C. LALANNE, M. PULVINET, A-L.POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme CHUBURU.

Était également présente : Clotilde BROT, secrétaire de mairie.

AFFECTATION RESULTAT 2023

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	112.056,45 €
- un excédent reporté de :	260.153,68 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	372.210,13 €
- un déficit d'investissement de :	30.229,70 €
Soit un besoin de financement de :	30.229,70 €

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT **372.210,13 €**

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) **30.229,70 €**

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) **341.980,43 €**

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **30.229,70 €**

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

Marc DUFAU